



Droits d'auteurs

En principe, chaque image est la propriété de son auteur. Aucune personne autre que l'auteur n'est en droit de la reproduire ou de la diffuser sans son accord préalable, par exemple, sur le site internet du club. En cas d'absence d'accord de l'auteur, celui-ci peut demander des dommages et intérêts aux personnes et clubs concernés.

Pour pallier ce problème, plusieurs solutions sont possibles :

- Utiliser des photos libres de droit. De nombreuses banques de données sont disponibles sur internet, aussi bien gratuites (Pixabay, Pexels, Freepik, StockSnap Google image avec l'outil droit d'usage) que payantes (Shutterstock, iStock, Adobe stock)
- Demander l'accord à l'auteur. Cependant, cette solution est difficile à mettre en place étant donné qu'il est compliqué de retracer la personne ayant pris la photo.

Il s'agit d'une note informative, elle ne peut pas répondre à toutes les situations. Pour toute question complémentaire veuillez contacter le service juridique : « juridique@footbretagne.fff.fr ».

